

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :	M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
	M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. J.C. ROUAULT
	M. R. SURCOUF	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	M. P. THEBAULT	M. M. KERVOAS
	M. R.F. HOUSSIN			
SUPPLEANT : M. C. BABOU				
POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT				
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS				
EXCUSES : TITULAIRES :	M. T. RENOUX	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	M. P. ROUAULT
	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA	Mme M. ASPLIN	Mme M. JEZEQUEL
	Mme G. HUTEAU	M. D. SCHLAGDENHAUFFEN		Mme M. LECROSNIER

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023, COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE ».

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'en application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit élire un président de séance relative au débat sur le compte administratif de l'exécutif.

Monsieur le Président :

- propose la candidature comme président de la séance relative au débat sur le compte administratif : Monsieur René-François HOUSSIN
- demande s'il y a d'autre(s) candidat(s)
- fait procéder au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

- Monsieur René-François HOUSSIN a obtenu vingt et une voix (21)

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur René François HOUSSIN est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Administration Générale », 2023 :

TITULAIRE

René-François HOUSSIN

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président